

Leçon 4 – Travailler en France

Travailler en France

Les personnes qui travaillent ou qui recherchent un emploi sont appelées des **personnes actives**. En France, 44 % de la population est **active**.

Les personnes qui ne travaillent pas sont les enfants, les retraités ou encore celles qui sont dans l'incapacité de travailler. Elles forment la population **inactive**.

Ceux qui travaillent exercent un métier. On les classe en trois catégories, appelées **secteurs d'activité** :

- le secteur primaire ;
- le secteur secondaire ;
- le secteur tertiaire.

Les travailleurs du **secteur primaire** ne fabriquent rien. Ils « récupèrent » ce que la nature fournit.

Le bûcheron coupe le bois de la forêt. Le pêcheur capture les poissons de la mer. L'agriculteur récolte ce qui a poussé dans la terre.

Le **secteur primaire** regroupe donc les activités où l'on exploite les ressources de la nature.

Le **secteur secondaire** est le secteur de l'**industrie**. Il regroupe les métiers liés à la transformation des ressources naturelles issues du **secteur primaire**.

Le métallurgiste travaille dans une usine qui fabrique des pièces en métal. Le métal, comme le fer, est extrait du sol par le mineur. Toutes les usines font partie du **secteur secondaire**.

C'est aussi le cas de l'**industrie agroalimentaire** qui transforme les produits issus de l'agriculture. Les aliments seront ensuite emballés et transportés jusqu'aux rayons des supermarchés.

Les métiers de la construction font aussi partie du **secteur secondaire**. C'est le cas du maçon, du charpentier, de l'architecte, du carreleur...

Le **secteur secondaire** regroupe bien d'autres métiers. Les horlogers, les pâtisseries, les bijoutiers, les boulangers sont d'autres exemples de métiers du secteur secondaire.

Le **secteur tertiaire** regroupe l'ensemble des métiers qui ne font pas partie des secteurs primaire et secondaire. Ce secteur emploie plus des trois quarts des travailleurs en France.

Le **secteur tertiaire** regroupe les métiers qui consistent à fournir des **services** aux personnes ou aux entreprises. Le pompier, le coiffeur, le dentiste, le caissier fournissent un service, par exemple.

Le **secteur tertiaire** regroupe une grande diversité de métiers, comme ceux de la vente, de l'éducation, de la santé, des transports...